



Discours du Ministre de l'Énergie, chargé des Ressources Naturelles, M. Yonis Ali Guedi, lors de la réunion de l'AREI Djibouti, le Mercredi 12 Octobre 2022.

**Madame la Directrice par intérim de l'IDU,
Mesdames et Messieurs les participants, tout
protocole respecté ;**

Mesdames et Messieurs ;

C'est pour moi un réel plaisir de participer virtuellement à cette rencontre et de prendre la parole aujourd'hui sur une thématique si pertinente et d'une importance capitale portant sur les investissements du secteur privé dans les énergies renouvelables en Afrique.

Je tiens tout d'abord à vous informer que le recours au secteur privé est conforme à la Vision présidentielle et s'inscrit pleinement dans le projet de société et dans la politique impulsée par le Chef de l'Etat djiboutien, Son Excellence Monsieur Ismail Omar Guelleh, et ce, afin de bâtir une économie plus résiliente et promouvoir une prospérité partagée.

En effet, comme nous le savons tous, le secteur privé représente un moteur important de croissance économique durable et de développement inclusif dans tout pays.

Recourir au secteur privé dans la construction des infrastructures énergétiques d'envergure s'accompagne des nombreux avantages notamment la mobilisation d'un financement conséquent ; le déploiement des technologies les plus avancées ; la proposition d'un bon rapport qualité/prix ; le respect des délais fixés et la livraison à temps des ouvrages construits ainsi que l'efficacité et l'efficience dans l'exploitation des édifices réalisés.

Dans cette optique et conscient du rôle majeur que peut jouer le secteur privé dans le développement économique de notre pays notamment dans le domaine énergétique, le gouvernement de Djibouti a entrepris des réformes structurelles audacieuses.

Parmi ces réformes, je cite :

- la mise en place d'un guichet unique facilitant et simplifiant les démarches de création d'entreprise privée et ce, afin de créer les conditions favorables pour l'émergence d'un secteur privé fort et dynamique ;

- la création d'un environnement attractif et propice pour les investisseurs privés (par l'élaboration d'un Code des Investissements incitatif et la liberté pour tout investisseur privé étranger de rapatrier librement ses bénéfices sans restriction) ;

- l'adoption d'un arsenal législatif, juridique et réglementaire favorable aux affaires et protecteur à tout investisseur privé qu'il soit national ou étranger ;

- l'élaboration d'un cadre institutionnel et juridique clair pour le partenariat public-privé (PPP), identifié comme un levier important dans la mise en œuvre de la stratégie « Vision Djibouti 2035 » concernant le mode de financement, de développement et de gestion de nos infrastructures notamment énergétiques, avec pour principal objectif d'encourager le secteur privé à fournir les projets dans les délais et le budget impartis ;

- la création d'un Fonds de Garantie Partielle des Crédits à Djibouti, qui a pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'un secteur privé en facilitant l'octroi des financements aux entreprises nationales grâce au partage du risque avec les établissements de crédits ;

- Et, la libéralisation du marché de la production d'électricité à Djibouti par l'adoption d'une loi portant réglementation des activités des producteurs indépendants d'électricité (les IPP) avec pour objectif de promouvoir la participation du secteur privé dans la production de l'énergie électrique à partir des énergies renouvelables

C'est dans ce cadre que le projet de construction du parc éolien de Goubet d'une capacité de 60 MW qui sera inauguré très prochainement, a été réalisé avec l'appui financier et technique des nombreux partenaires privés.

Par ailleurs, le rôle du secteur privé sera également important dans la concrétisation du projet de construction de la Centrale électrique solaire de Grand Bara d'une capacité

de 25-30 MW avec le lancement imminent des travaux par un groupe énergétique privé émirati.

Aussi, les travaux d'exploration de la géothermie, étant conclu, par la confirmation de la présence de la ressource géothermique dans des nombreux puits forés dans notre pays, nous comptons recourir au secteur privé pour la construction de la centrale géothermique.

En outre, le projet d'exploration de l'hydrogène vert dans notre pays se fera grâce au concours financier et l'expertise d'un groupe minier privé.

Mesdames et Messieurs,

Vous l'aurez compris, au regard des nombreuses réformes menées et au recours à des partenaires privés dans l'exploitation des énergies renouvelables dans notre pays (qu'elles soient éoliennes, solaires, ou encore géothermiques), la promotion et le développement du secteur privé constitue donc à Djibouti, une des priorités de la politique gouvernementale.

A travers le renforcement du secteur privé dans les structures économiques notamment énergétiques, le but recherché est de permettre à ce secteur de jouer pleinement son rôle, au côté du secteur public, dans la dynamique de quête d'un essor économique et social de notre pays avec pour effets escomptés, la réalisation de plus de croissance économique, la création de plus d'emplois et l'amélioration des conditions de vie des populations.

Toutefois, pour attirer les investissements du secteur privé dans le secteur des énergies renouvelables en Afrique et ainsi réduire les risques encourus par les investisseurs privés, il s'avère impératif :

- de maintenir la paix ainsi que la stabilité politique et institutionnelle au sein des pays africains ;
- de libéraliser le marché de la production d'énergie en Afrique afin de permettre au secteur privé d'investir dans l'énorme potentiel en énergies renouvelables des pays africains ;
- d'engager toutes les réformes qui s'imposent afin d'améliorer davantage le climat des affaires, en apportant toutes les garanties nécessaires et en créant un environnement sécurisant et attractif pour les investisseurs privés étrangers ;
- de renforcer les dispositions légales, juridiques et réglementaires protégeant les investissements du secteur privé ;
- de respecter ou de faire respecter les accords conclus ;
- Et surtout de réduire le risque de change par la stabilité monétaire.

Pour conclure, nous savons tous qu'au regard des lourds investissements à déployer dans le secteur énergétique en général et dans le développement des énergies

renouvelables en particulier, le budget de l'Etat ne suffit pas à lui seul d'où la nécessité de faire appel au secteur privé.

Je vous remercie de votre aimable attention !